

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

COMMISSION FINANCES

Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école communale pour les enfants scolarisés à CHAPPES et résidant en dehors de la Commune.

Pour 2017, le Conseil Municipal décide de réactualiser la participation des Communes aux frais de fonctionnement de l'établissement scolaire, à :

€ 850 €, le montant de la participation qui sera demandé aux communes pour chaque enfant scolarisé en primaire

€ 1 000 € le montant de la participation qui sera demandé aux communes pour chaque enfant scolarisé en maternelle.

Indemnité de Conseil 2016 à allouer à Monsieur CHATARD, Trésorier de RIOM

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil 2016 dont peut prétendre Monsieur CHATARD, Trésorier Municipal à RIOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de cette indemnité au taux de 100% soit un montant de 547.84 euros bruts.

Soutien à la Commune d'OLLOIX

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'information transmise par l'Association des Maires du Puy-de-Dôme concernant la Commune d'OLLOIX :

Le 15 novembre 2004, un habitant a tiré avec un fusil sur un cantonnier. Le tireur étant insolvable, le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) a indemnisé la victime.

Le FGTI se retourne à présent contre la mairie d'Olloix pour récupérer les sommes versées. Dans la mesure où le cantonnier a été blessé dans l'exercice de ses fonctions, la commune avait en effet l'obligation de le protéger et, le cas échéant, de réparer le préjudice résultant d'une agression.

La mairie a transmis la demande à son assurance, qui a cependant opposé un refus de garantie, et donc la commune a l'obligation de réparer le préjudice. Après révision, le tribunal administratif a ramené la note à plus de 145 000 euros.

Tout comme le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme qui a exprimé son entière solidarité avec la Commune d'OLLOIX, le Conseil Municipal de CHAPPES se déclare favorable à l'appel à la solidarité auprès de l'ensemble des Communes et des Communautés de Communes du département.

Dès à présent, l'Association demande à l'assureur de la commune d'Olloix de revenir sur sa position de refus d'indemnisation et souhaite que très rapidement, une demande de subvention exceptionnelle au titre du Ministère de l'Intérieur, soit déposée auprès des services de l'Etat, soulignant que l'aide apportée à la Commune d'OLLOIX ne doit pas reposer uniquement sur la solidarité des Communes et des Communautés de Communes,

INFORMATION

Caserne des Pompiers

Le Conseil Municipal est informé que le Centre de Première Intervention des Pompiers de CHAPPES a été dissous par arrêté préfectoral au 1er janvier 2017. La convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme mettant à disposition de celui-ci les biens meubles (caserne, matériel etc...) cesse donc de plein droit.

Présents

Mme GAGO,
Mme GRAVIER,
Mme GUY,
Mme METENIER,
Mme PELLETIER,
Mme SIMONNOT,
Mme VALLENET,
Mme VANNAIRE,
M. BOILON,
M. CHAPEYRON,
M. GAUTHIER,
M. GODARD,
M. LIVEBARDON,
M. MAINAND,
M. MARTIN,
M. PARRAUD,
M. POTHIER,
M. REGERAT

Absente excusée

Mme DOS SANTOS,

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Présents : Mme DOS SANTOS, GAGO, Mme GRAVIER, Mme METENIER, Mme PELLETIER, Mme SIMONNOT, Mme VALLENET. M. BOILON, M. CHAPEYRON, M. GAUTHIER, M. GODARD, M. LIVEBARDON, M. MAINAND, M. MARTIN, M. POTHIER, M. REGERAT.

Absents excusés : Mme GUY et VANNAIRE. Mr PARRAUD.

COMMISSION EDUCATION ET CULTURE

Automatisation des services périscolaires

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet visant à automatiser les services périscolaires (cantine et garderie) à la prochaine rentrée des classes, en septembre. Celui-ci consistera à informatiser l'ensemble des opérations liées à la gestion des services telles que les inscriptions des familles, le pointage des élèves, la facturation et les documents administratifs en découlant.

Mise en place du TIPI (Titre payable par internet) pour le paiement de la garderie

Par délibération en date du 15 juin 2016, le Conseil Municipal a adopté la mise en place du TIPI (moyen de paiement par internet) pour permettre aux usagers de payer en ligne, la cantine scolaire.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la mise en place de ce moyen de paiement pour le règlement des factures de garderie.

Consultation d'entreprises pour la fourniture, l'installation et la maintenance de 10 Tableaux Numériques Interactifs à l'école

La commune étudie la possibilité d'équiper, pour la prochaine rentrée scolaire, les classes de l'école primaire de tableaux numériques interactifs. Une consultation d'entreprises spécialisées dans la fourniture, l'installation et la maintenance de cet outil numérique a été organisée.

Le Conseil Municipal sera informé des résultats de celle-ci lors de la prochaine réunion.

COMMISSION FINANCES

Indemnités de fonction des élus communaux

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017,
- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal prend acte qu'il convient désormais de se référer à ce nouvel indice brut terminal de la fonction publique.

Budget

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats comptables de l'année 2016 ainsi que des orientations budgétaires qu'il convient d'envisager pour le budget 2017.

COMMISSION URBANSIME ET CADRE DE VIE

Etude de faisabilité d'aménagement et d'attractivité du bourg

Un point est fait sur l'avancement de l'étude en cours de réalisation par l'OPHIS. Le Conseil Municipal prend connaissance des hypothèses qui y sont définies avec les orientations possibles notamment concernant l'aménagement du centre commercial.

INFORMATIONS

Secrétariat de Mairie

Dans le cadre de la mise en œuvre du « plan préfecture nouvelle génération », les demandes de cartes nationales d'identité seront traitées dans les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Aussi, à compter du 21 mars 2017, les usagers devront se rendre dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil ; les demandes de cartes d'identité ne seront donc plus acceptées au secrétariat de Mairie de Chappes.

Piscine de RIOM

Depuis la fusion des Communautés de Communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans, l'ensemble des habitants du nouveau territoire bénéficie des tarifs communautaires sur les entrées du public à la piscine de RIOM (unitaires, abonnements, billets famille, entrées hammam) sur présentation d'un justificatif datant de moins de 3 mois. Cette disposition s'appliquera également aux activités qui pourront être mises en place par la Commune.

Conseil Municipal de Jeunes

Deux dates à retenir :

- 08 avril : Journée intergénérationnelle avec le Club FRATERNITE et la Médiathèque
- 23 avril : Chasse à l'oeuf

Téléthon ... Un défi à relever

Le Téléthon est une aventure merveilleuse, excitante, enrichissante ... faite d'amitié, d'échanges, de découvertes, d'imagination, de complicité ... avec comme marque de fabrique, pour nos villages Chappes/Chavaroux, « LE GALA HANDISPORT", moment fort en émotion.

Au côté de l'AFM pour améliorer les traitements, et ainsi donner plus de confort aux malades, et épaulé par les municipalités, le Téléthon Chappes/Chavaroux a été ponctué de nombreux moments festifs et conviviaux. Les trois jours ont été, chaque année, une belle récompense pour les organisateurs.

Le groupe Téléthon tient à remercier tous celles et ceux qui ont été à leurs côtés : les bénévoles, les entreprises, les artisans et commerçants, les associations, les sportifs de haut niveau et locaux et tout particulièrement le "CLUB ARVERNE HANDISPORT" grâce auquel le Gala a été une entière réussite et de bons moments de rigolades.

Ces 14 années ont représenté un engagement total pour le groupe. Aujourd'hui sa motivation s'effrite et il a décidé de mettre fin à l'organisation de cette manifestation sans pour autant s'en désintéresser. Il est temps pour lui de passer le témoin à ceux et celles qui veulent poursuivre l'aventure.

Vous en faites partie ! Contactez la Mairie de Chappes au 0473638104. Vous y trouverez une oreille attentive pour vous guider et vous épauler.

C'est malgré tout le cœur serré que le groupe dit au revoir aux Chappadaires et à toutes les personnes qui les ont aidés et c'est avec ses plus chaleureux encouragements qu'il souhaite une belle réussite à ceux et celles qui prendront le relais.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 23 MARS 2017 A 19 h 00

Nous vous invitons à suivre notre actualité sur : www.facebook.com/mairiechappes